

# Cours pour nouveaux maîtres de chiens: c'est enfin parti!

**SENSIBILISATION** Les propriétaires ont douze mois pour suivre une brève formation théorique. Qui s'en souvient?

LAURENCE BÉZAGUET

Plus question de se soucier uniquement des vaccins, de la puce électronique et de la médaille!

Depuis le 1er août 2007, tout nouvel acquéreur de chien a douze mois pour suivre un cours sur la détention de son animal et la manière de le traiter. D'une durée d'une heure et au prix de 80 francs, cette sensibilisation théorique - qui se déroule donc sans le meilleur ami de l'homme - doit notamment permettre aux nouveaux acquéreurs de connaî-

tre les obligations prévues par la loi, mais aussi l'implication personnelle et les coûts financiers conséquents que nécessite l'entretien d'un canidé.

Cette brève formation sera suivie d'une demi-heure de questionnaire à choix multiple - élaboré et fourni par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) - puis d'une autre demi-heure consacrée à la correction de ce test. Mais pas de panique, ce dernier ne devrait pas vous empêcher d'obtenir votre attestation officielle, à l'issue du cours.

## 2000 nouveaux chiens

Plus problématique en revanche: seule une dizaine de participants sont pour l'heure inscrits à la première sensibilisation programmée mardi prochain. Ridicule par rapport aux 2000 nouveaux chiens recensés, en moyenne chaque année, dans le canton. «Les maîtres ne doivent pas considérer ce cours comme une contrainte mais

comme une information bénéfique, qui doit leur donner envie de suivre des formations canines de plus longue haleine. Avoir un chien, ce n'est pas comme avoir... un vase de Chine!» estime Luc Magnenat, vétérinaire au SCAV.

Mais, malgré les avertissements et les amendes qui menacent les réfractaires, on ne se presse pas au portillon! A la décharge des propriétaires, qui s'en souvient vraiment?

A force de multiplier les nouvelles lois, on en oublie les anciennes... parfois pas si anciennes, de surcroît! Ainsi, alors que la population genevoise a décidé, le 24 février dernier, d'éradiquer les molosses et de soumettre à autorisation les canidés de plus de 25 kilos, nombreux ont sans doute oublié les particularités de la législation précédente, votée le 17 juin 2007. Parmi elles, ce cours de sensibilisation obligatoire qui n'a toutefois «rien à voir avec un stage de dressage», avait rassuré le

conseiller d'Etat Robert Cramer, le jour du verdict populaire. A l'image des quinze heures de formation que prévoit la Confédération, dès septembre...

## Lente mise en place

En attendant, alors que le premier anniversaire de la loi genevoise, plébiscitée à 82%, approche... les premiers cours démarrent. Enfin! «Nous ne voulions pas d'une formation alibi. Comme c'est une première, nous avons pris le temps de consulter tous les milieux concernés pour mettre sur pied la meilleure sensibilisation possible», explique Luc Magnenat. Une soixantaine d'éducateurs canins et de vétérinaires, agréés par le SCAV, sont autorisés à donner ces cours. «Certains viennent d'être dispensés très modestement», informe Luc Magnenat. Mais c'est le groupement Educadin qui lancera véritablement les feux, le 13 mai à Vandoeuvres.

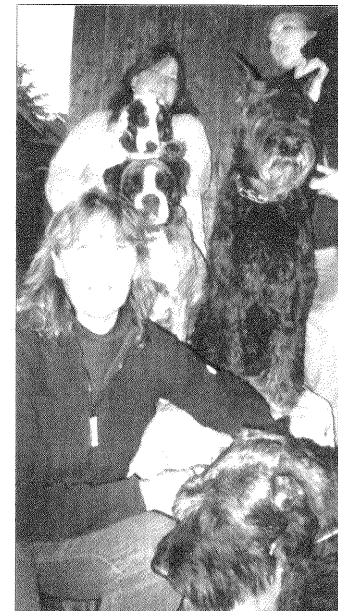
«Nous voulons permettre aux propriétaires de chiens de res-

pecter la loi», déclare Catherine Walder - elle-même maîtresse de deux flatcoat (de la famille des retrievers) - qui s'occupe de la gestion de ce cours. Trois titulaires du brevet délivré par la Société cynologique suisse, Margrit et Aline Matthey, ainsi que Sylvie Ménétrety, se chargeront, elles, plus spécifiquement de la formation. «Bénéfique de travailler à plusieurs! Non seulement, c'est interactif, mais cela permet en plus de disposer d'avis nuancés», considère Catherine Walder.

Un deuxième cours est d'ores et déjà programmé par Educadin, le 17 juin à Perly-Certoux.

## A savoir

■ Mardi 13 mai, à 20 heures, dans la «salle de bridge» du Centre communal de Vandoeuvres, 24, route de Meinier; informations et inscriptions sur [www.educadin.ch](http://www.educadin.ch)



**Cours d'éducation canine.** Margrit (accroupie) et Aline Matthey (en haut à droite), ainsi que Sylvie Ménétrety (en haut à gauche), informeront les nouveaux propriétaires de chiens. (LDD)